

## INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES

**Dénomination du produit :**  
Speedinvest – Toutes les stratégies autorisées par le mandat de gestion<sup>1</sup> (« **Produit** »)

**Identifiant d'entité juridique :**  
R7CQUF1DQM73HUTV1078

Le présent document correspond à la publication sur le site internet des informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit conformément à l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **Règlement SFDR** »).

Le Produit est classé en tant qu'« Article 8 » au sens du Règlement SFDR.

### Sommaire :

a)	Résumé .....	2
b)	Sans objectif d'investissement durable .....	3
c)	Caractéristiques environnementales et/ou sociales du produit financier .....	4
d)	Stratégie d'investissement .....	4
e)	Proportion d'investissements .....	7
f)	Contrôle des caractéristiques environnementales et/ou sociales .....	8
g)	Méthodes .....	9
h)	Sources et traitement des données .....	9
i)	Limites aux méthodes et aux données .....	10
j)	Diligence raisonnable .....	10
k)	Politiques d'engagement .....	10

---

<sup>1</sup> Stratégies « 10 % obligations / 90 % actions » ; « 20 % obligations / 80 % actions » ; « 30 % obligations / 70 % actions » ; « 40 % obligations / 60 % actions » ; « 50 % obligations / 50 % actions » ; « 60 % obligations / 40 % actions » ; « 70 % obligations / 30 % actions » ; « 80 % obligations / 20 % actions » et « 90 % obligations / 10 % actions ».

## a) Résumé

**Sans objectif d'investissement durable :** ce Produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales du produit financier :** en plus des critères financiers traditionnels, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont utilisés pour la sélection des investissements.

L'utilisation de ces critères ESG a pour but d'améliorer le profil ESG du Produit en intégrant au processus de sélection des considérations de développement durable. Cela inclut des pratiques telles que l'exclusion de certains secteurs d'activité considérés comme à haut risque en termes de durabilité.

La méthodologie du Produit est ainsi articulée autour de deux grandes stratégies : l'exclusion et l'intégration.

**Stratégie d'investissement :** tout en respectant les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, l'objectif est d'atteindre une croissance du capital à moyen et long terme en investissant principalement dans des actions et des obligations internationales et/ou des parts de fonds d'investissement, eux-mêmes investis en actions et en obligations internationales.

Les investissements sous-jacents sont sélectionnés selon plusieurs critères :

- 1) le Produit suit une stratégie d'investissement visant à offrir une exposition aux obligations internationales, tout en assurant une diversification sectorielle et géographique ;
- 2) le Produit exclut divers fonds d'investissement et sociétés de son univers d'investissement pour des raisons de durabilité (incl. ceux qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies (« UNGC ») ; sont liés à l'armement controversé ; sont liés au charbon, font l'objet de controverses « très sévères » ; ont une notation ESG inférieure à « BBB » selon la méthodologie dédiée de MSCI<sup>2</sup>) ;
- 3) le Produit vise à atteindre et maintenir, pour chaque poche investie, une notation ESG moyenne pondérée de minimum « AA » ou « A » selon la méthodologie dédiée de MSCI.

**Proportion d'investissement :** le Produit investit un minimum de 80 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés internationales et des obligations internationales, directement ou indirectement, qui respectent les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues. La part restante (maximum 20 %) est composée uniquement de liquidités non investies dans un objectif de bonne gestion du Produit.

**Contrôle des caractéristiques environnementales et/ou sociales :** la mesure du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit est effectuée sur la base des indicateurs suivants :

- 1) politique d'exclusion : exclusion des investissements qui violent les principes de l'UNGC ; sont liés à l'armement controversé ; sont liés au charbon, font l'objet de controverses « très sévères » ; ont une notation ESG inférieure à « BBB » selon la méthodologie dédiée de MSCI ; et
- 2) politique d'intégration : le Produit vise à atteindre et maintenir, pour chaque poche investie, une notation ESG moyenne pondérée de minimum « AA » ou « A » selon la méthodologie dédiée de MSCI.

**Méthodes :** la mesure du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit est effectuée sur la base des critères définis dans le processus d'investissement.

**Sources et traitement des données :** les données utilisées pour réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Produit sont obtenues auprès de notre partenaire MSCI, fournisseur de données ESG externe.

<sup>2</sup> *MSCI ESG Ratings Methodology*, en application de laquelle MSCI fournit une note ESG permettant, secteur par secteur, de mesurer la résilience de chaque émetteur face aux risques et opportunités ESG à long terme. Les notes ESG données vont de leaders (notes ESG : AAA et AA), dans la moyenne (notes ESG : A, BBB et BB) à retardataires (notes ESG : B et CCC). Les mieux notés (AAA et AA) étant les émetteurs qui sont considérés comme gérant le mieux les principaux risques en matière de durabilité.

**Limites aux méthodes et aux données :** la méthode et les données utilisées font l'objet de limites qui relèvent tant (i) de la disponibilité et qualité des données brutes relatives aux investissements sous-jacents du Produit ; que (ii) des biais sectoriels et/ou géographiques pouvant limiter le potentiel de diversification du Produit.

**Diligence raisonnable :** des analyses et contrôles qualitatifs et quantitatifs sont menés tout au long du cycle du Produit afin de s'assurer que les investissements sous-jacents sélectionnés et investis sont conformes à la stratégie d'investissement.

**Politiques d'engagement :** l'engagement ne fait pas partie de la stratégie d'investissement du Produit.

### b) Sans objectif d'investissement durable

Ce Produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

#### *Comment les indicateurs concernant les PAI ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre du Produit, les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (« **Principal Adverse Impacts – PAI** ») sur les facteurs de durabilité suivants (issus des tableaux 1 et 2 de l'annexe I de règlement délégué (UE) 2022/1288 (« **Règlement Délégué SFDR** ») sont pris en considération :

Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés		
Indicateurs PAI	Actions prises	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement</b>		
<b>Gaz à effet de serre (GES)</b>	<b>1. Émissions de GES</b>	<b>EXCLUSION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des sociétés actives dans les secteurs à fortes émissions de GES (incl. charbon) ;</li> <li>Exclusion des sociétés faisant l'objet de controverses « très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou de la gouvernance ;</li> <li>La notation ESG de MSCI tient compte de ces indicateurs.</li> </ul>
	<b>2. Empreinte carbone</b>	
	<b>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	
	<b>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<b>EXCLUSION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des sociétés actives dans les secteurs à fortes émissions de GES (incl. charbon).</li> </ul>
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et contre les actes de corruption</b>		
<b>Les questions sociales et de personnel</b>	<b>10. Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGCI) et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales</b>	<b>EXCLUSION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des sociétés qui violent les principes de l'UNGCI ;</li> <li>La notation ESG de MSCI tient compte de cet indicateur.</li> </ul>
	<b>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGCI) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>	

<b>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</b>	<b>EXCLUSION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des sociétés liées aux armes controversées ;</li> <li>La notation ESG de MSCI tient compte de cet indicateur.</li> </ul>
---	--

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux		
Indicateurs PAI		Actions prises
<b>Social</b>	<b>16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales</b>	<b>EXCLUSION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des fonds d'investissement et sociétés domiciliés dans des pays jugés à haut risque ou étant visés par des sanctions (incl. Sanctions émises par le Conseil de Sécurité des Nations unies et la Financial Action Task Force).</li> </ul>

### c) Caractéristiques environnementales et/ou sociales du produit financier

Dans ce Produit, en plus des critères financiers traditionnels, des critères ESG sont utilisés pour la sélection des investissements.

L'utilisation de ces critères ESG a pour but d'améliorer le profil ESG du Produit en intégrant au processus de sélection des considérations de développement durable. Cela inclut des pratiques telles que l'exclusion de certains secteurs d'activité considérés comme à haut risque en termes de durabilité, tels que le charbon ou l'armement controversé ou encore l'utilisation d'une notation basée sur des facteurs de durabilité.

La méthodologie du Produit est ainsi articulée autour de deux grandes stratégies :

- 1) **l'exclusion** : la politique d'exclusion appliquée permet de limiter l'exposition à des sociétés ou pays dont les activités ne seraient pas compatibles avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues (incl. secteurs d'activité, controverses, non-respect des principes de l'UNGC...) ; et
- 2) **l'intégration** : la politique d'intégration appliquée permet quant à elle d'appliquer une stratégie « *Best-in Class* » afin de sélectionner les investissements sur base de leur profil ESG.

Ces critères viennent ainsi renforcer le processus d'investissement du Produit, lequel tient compte des critères financiers traditionnels.

### d) Stratégie d'investissement

#### **Quelle stratégie d'investissement le Produit suit-il ?**

Dans le cadre du processus d'investissement du Produit, tout en respectant les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, l'objectif est d'atteindre une croissance du capital à moyen et long terme en investissant principalement dans des actions et des obligations internationales et/ou des parts de fonds d'investissement (organismes de placement collectif – OPC et/ou parts de fonds négociés en bourse / Exchange-Traded Fund – ETF), eux-mêmes investis en actions et en obligations internationales.

Les investissements sous-jacents sont sélectionnés selon plusieurs critères :

- 1) le Produit suit une stratégie d'investissement visant à offrir une exposition aux obligations internationales, tout en assurant une diversification sectorielle et géographique dans le but de capter la performance des marchés obligataires internationaux ;
- 2) le Produit exclut néanmoins divers fonds d'investissement et sociétés de son univers d'investissement pour des raisons de durabilité. À cet effet, le Produit exclut, directement ou indirectement, les investissements suivants qui :
  - violent les principes de l'UNGC ;

- sont liés à l'armement controversé ;
  - sont liés au charbon ;
  - font l'objet de controverses « très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou de la gouvernance ;
  - ont une notation ESG inférieure à « BBB » selon la méthodologie dédiée de MSCI ;
- 3) le Produit vise à obtenir une notation ESG moyenne pondérée de :
- « AA » au niveau de sa poche investie en fonds d'investissement obligataires (fonds d'obligations gouvernementales exclus) ;
  - « A » au niveau de sa poche investie en fonds d'investissement obligataires (fonds d'obligations gouvernementales inclus) ; et
  - « AA » au niveau de sa poche investie en fonds d'investissement actions.

***Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ?***

Les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit sont les suivantes :

**1) Politique d'exclusion :**

**Le pourcentage des investissements visés aux points a) à f) suivants doit être de 0 % :**

- a) **Pacte mondial des Nations unies / UNGC** – le Produit exclut les investissements dans :
  - des sociétés en violation des principes de l'UNGC ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés en violation des principes de l'UNGC ;
    - soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés en violation des principes de l'UNGC ;
- b) **Armement controversé** – le Produit exclut les investissements dans :
  - des sociétés liées à l'armement controversé ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés liées à l'armement controversé ;
    - soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés liées à l'armement controversé ;
- c) **Charbon** – le Produit exclut les investissements dans :
  - des sociétés dont la part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10 % des revenus ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés liées au charbon ;
    - soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 10 % de leurs revenus d'activités liées au charbon ou de sa vente à des parties externes ;
- d) **Huile de palme** – le Produit exclut les investissements dans :
  - des sociétés dont la part de la production d'huile de palme non certifiée (« RSPO – Roundtable on Sustainable Palm Oil ») dépasse 10 % des revenus ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés liées à l'huile de palme ;

- soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 5 % de leurs revenus de la production d'huile de palme ou plus de 15 % de leurs revenus de la distribution d'huile de palme ;
- e) **Controverses** – le Produit exclut les investissements dans :
- des sociétés exposées à des controverses considérées « structurelles » et « très sévères » ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés sur base des controverses ;
    - soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui font l'objet de controverses « très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou de la gouvernance ;
- f) **Notation ESG** – le Produit exclut les investissements dans des sociétés dont la notation ESG fournies par MSCI (sur la base de sa méthodologie dédiée) est inférieure à « BBB ».

## 2) Politique d'intégration :

**Notation ESG** – le Produit vise :

- une notation ESG moyenne pondérée de la poche investie en fonds d'investissement obligataires (fonds d'obligations gouvernementales exclus) de minimum « AA » selon la méthodologie dédiée de MSCI ;
- une notation ESG moyenne pondérée de la poche investie en fonds d'investissement obligataires (fonds d'obligations gouvernementales inclus) de minimum « A » selon la méthodologie dédiée de MSCI ; et
- une notation ESG moyenne pondérée de la poche investie en fonds d'investissement actions de minimum « AA » selon la méthodologie dédiée de MSCI.

*Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?*

Dans le cadre du Produit, afin d'évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés investies, une analyse des controverses est effectuée.

Les controverses d'ordre social et de gouvernance sont analysées et évaluées sur base de leur sévérité, de leur nature et de l'étendue de leur impact. Cette analyse est effectuée à travers les données fournies par notre partenaire MSCI en application de sa méthodologie dédiée<sup>3</sup> et dans le cadre de laquelle :

- les controverses liées à la gouvernance sont regroupées au sein des quatre catégories suivantes : « Fraude et Corruption », « Investissement controversé », « Structures de gouvernance » et « Autres » ; et
- les controverses liées à un caractère social sont regroupées au sein de dix-sept catégories différentes réunies au sein de trois ensembles relatifs aux « Clients », « Droits humains et Impact sur les communautés » et « Droits du travail et Chaîne d'approvisionnement ».

Toute société exposée à des controverses jugées « structurelles » et « très sévères » est exclue de l'univers d'investissement du Produit.

En ce qui concerne les investissements indirects, sont exclus de l'univers d'investissement tous les fonds d'investissement qui : (i) n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés sur base des controverses ; ou (ii) sont eux-mêmes exposés à plus de 1%, par transparisation de leurs

<sup>3</sup> MSCI ESG Controversies and Global Norms Methodology (lien : <https://www.msci.com/documents/1296102/14524248/ESG-Research-Controversies-Methodology.pdf>).

investissements sous-jacents, à des sociétés qui font l'objet de controverses « très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou encore de la gouvernance.

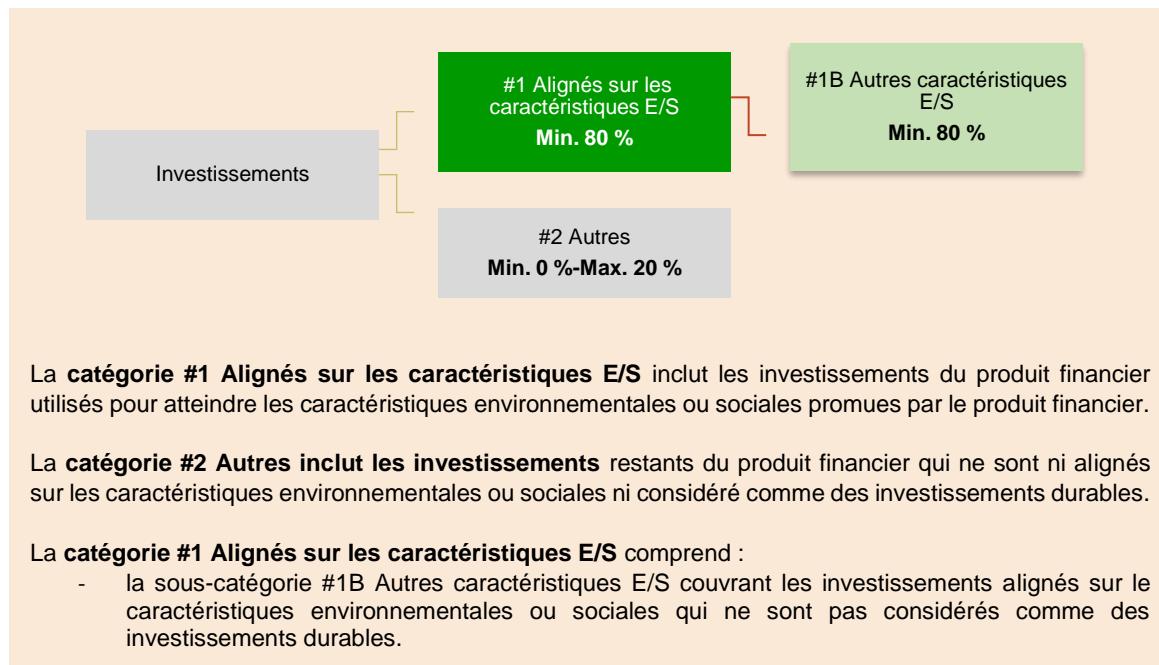
De plus, les controverses sont également analysées directement par notre partenaire MSCI, qui en déduit un alignement aux principes de l'UNGC. Les sociétés qui seraient en violation de ces principes sont automatiques exclues ; et les fonds d'investissement investis dans des sociétés en violation de ces principes sont également exclus.

Enfin, le Produit utilise également une notation ESG fourni par MSCI selon sa méthodologie dédiée pour sélectionner ses investissements, qu'ils soient directs ou indirects. Cette notation ESG informe sur la façon dont les sociétés gèrent leurs risques et leurs opportunités ESG.

### e) Proportion d'investissements

*Quelle est l'allocation des actifs prévue par ce produit financier ?*

L'allocation d'actifs prévue est la suivante :



La **catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La **catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La **catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur le caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le Produit investit un minimum de 80 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés internationales et des obligations internationales, directement ou indirectement, qui respectent les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues (cf. catégorie #1 ci-dessus).

La part restante (cf. catégorie #2 ci-dessus), non alignée aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, est composée uniquement de liquidités non investies dans un objectif de bonne gestion du Produit.

## f) Contrôle des caractéristiques environnementales et/ou sociales

*Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales ?*

La mesure du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit est effectuée sur la base des indicateurs suivants :

### 1) Politique d'exclusion :

**Le pourcentage des investissements visés aux points a) à f) suivants doit être de 0 % :**

- a) **Pacte mondial des Nations unies / UNGC** – le Produit exclut les investissements dans :
  - des sociétés en violation des principes de l'UNGC ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés en violation des principes de l'UNGC ;
    - soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés en violation des principes de l'UNGC ;
- b) **Armement controversé** – le Produit exclut les investissements dans :
  - des sociétés liées à l'armement controversé ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés liées à l'armement controversé ;
    - soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés liées à l'armement controversé ;
- c) **Charbon** – le Produit exclut les investissements dans :
  - des sociétés dont la part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10 % des revenus ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés liées au charbon ;
    - soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 10 % de leurs revenus d'activités liées au charbon ou de sa vente à des parties externes ;
- d) **Huile de palme** – le Produit exclut les investissements dans :
  - des sociétés dont la part de la production d'huile de palme non certifiée (« RSPO – Roundtable on Sustainable Palm Oil ») dépasse 10 % des revenus ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés liées à l'huile de palme ;
    - soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 5 % de leurs revenus de la production d'huile de palme ou plus de 15 % de leurs revenus de la distribution d'huile de palme ;
- e) **Controverses** – le Produit exclut les investissements dans :
  - des sociétés exposées à des controverses considérées « structurelles » et « très sévères » ; et
  - des fonds d'investissement qui :
    - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés sur base des controverses ;
    - soit sont eux-mêmes exposés, par transparisation, à plus de 1 % de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui font l'objet de controverses

« très sévères » sur le pan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou de la gouvernance ;

- f) **Notation ESG** – le Produit exclut les investissements dans des sociétés dont la notation ESG fournies par MSCI (sur la base de sa méthodologie dédiée) est inférieure à « BBB ».

## 2) Politique d'intégration :

**Notation ESG** – le Produit vise :

- une notation ESG moyenne pondérée de la poche investie en fonds d'investissement obligataires (fonds d'obligations gouvernementales exclus) de minimum « AA » selon la méthodologie dédiée de MSCI ;
- une notation ESG moyenne pondérée de la poche investie en fonds d'investissement obligataires (fonds d'obligations gouvernementales inclus) de minimum « A » selon la méthodologie dédiée de MSCI ; et
- une notation ESG moyenne pondérée de la poche investie en fonds d'investissement actions de minimum « AA » selon la méthodologie dédiée de MSCI.

**Comment les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit et les indicateurs de durabilité sont-ils contrôlés tout au long du cycle de vie du Produit et quels sont les mécanismes de contrôles interne/externe y afférents ?**

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit et les indicateurs de durabilité sélectionnés sont contrôlés tout au long du cycle de vie du Produit de la manière suivante :

- 1) **ex-ante des investissements réalisés** : lors de la sélection des investissements sous-jacents et de la prise des décisions d'investissement, tous les critères définis dans la stratégie d'investissement sont vérifiés et doivent être respectés ; et
- 2) **ex-post des investissements réalisés** : tous les critères applicables définis dans la stratégie d'investissement sont vérifiés périodiquement (*a minima* mensuellement).

## g) Méthodes

**Quelle est la méthode utilisée pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues en utilisant les indicateurs de durabilité ?**

Actuellement, la mesure du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit est effectuée sur la base des critères définis dans le processus d'investissement (tel que détaillé ci-dessus dans la section *d) Stratégie d'investissement*).

En particulier, les indicateurs de durabilité, tels que détaillés ci-dessus dans la section *f) Contrôle des caractéristiques environnementales et/ou sociales*, sont pris en compte. La mesure de ces indicateurs est obtenue à travers la somme du poids des investissements liés à chaque indicateur. Ces derniers sont donc représentés à travers un pourcentage de la valeur nette totale du Produit, sauf pour les notations ESG de MSCI qui sont des moyennes pondérées.

## h) Sources et traitement des données

**Quelles sont les sources de données utilisées pour réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Produit ?**

Les données utilisées pour réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Produit sont obtenues auprès de notre partenaire MSCI.

Ces données sont fournies par MSCI conformément à ses méthodologies pertinentes. La qualité des critères et indicateurs appliqués dans le cadre du Produit dépend donc de la qualité des données ESG

fournies par MSCI, laquelle dépend à son tour de la qualité des données reçues par MSCI concernant les investissements sous-jacents.

En outre, les données utilisées pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues peuvent être basées à la fois sur des données déclarées et sur des données estimées par MSCI conformément à ses propres méthodologies pertinentes (ex. c'est le cas pour l'évaluation des controverses<sup>4</sup>).

La proportion exacte de données estimées ne peut être quantifiée à l'heure actuelle.

### i) Limites aux méthodes et aux données

#### ***Quelles sont les limites des méthodes et des sources de données ?***

La méthodologie développée et utilisée pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Produit dépend de la disponibilité et de la qualité des données nécessaires obtenues auprès de MSCI. Ces données peuvent elles-mêmes dépendre de la disponibilité et de la qualité des données brutes relatives aux investissements sous-jacents et/ou obtenues à partir de ceux-ci.

Par ailleurs, la sélection des investissements étant notamment basée sur des critères extra-financiers, elle peut entraîner des biais sectoriels et/ou géographiques dans les investissements réalisés.

### j) Diligence raisonnable

#### ***Quelle est la due diligence raisonnable mise en œuvre concernant les actifs sous-jacents du Produit ?***

Pour s'assurer que les investissements sélectionnés et investis sont conformes à la stratégie d'investissement du Produit, des analyses et contrôles tant qualitatifs que quantitatifs sont menés.

Comme exposé au travers du présent document, ces analyses et contrôles sont réalisés tout au long du cycle du Produit : (i) lors de la sélection des investissements sous-jacents ; (ii) lors de la prise des décisions d'investissement ; et (iii) périodiquement (*a minima* mensuellement).

### k) Politiques d'engagement

#### ***L'engagement fait-il partie de la stratégie d'investissement ?***

L'engagement ne fait pas partie de la stratégie d'investissement du Produit.

Version du document : 1.0

Date : 01 janvier 2026

---

<sup>4</sup> Conformément à la méthodologie *MSCI ESG Controversies and Global Norms Methodology* (lien : <https://www.msci.com/documents/1296102/14524248/ESG-Research-Controversies-Methodology.pdf>).